



VILLE DE CHANDLER

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la ville de Chandler pour les années 2022, 2023 et 2024.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général & greffier de la susdite municipalité :

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Ville de Chandler, pour les années 2022, 2023 et 2024 a été déposé au bureau du soussigné au 35, rue Commerciale Ouest à Chandler, le 15 septembre 2021;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de l'Hôtel de Ville, lesdits rôles.

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2022.

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 121-97, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 121-97 sont disponibles au bureau de la MRC du Rocher-Percé à l'adresse mentionnée plus bas.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à : M.R.C. du Rocher-Percé, 129, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 101, Chandler (Québec) G0C 1K0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Donné à Chandler, ce 16^e jour du mois de septembre 2021

Roch Giroux,
Directeur général & greffier